



L'Association luxembourgeoise pour l'Etude du Droit de la Concurrence sur sa lancée

Un avis sur la nouvelle loi pour la rentrée

Constituée le 20 septembre dernier, l'Association luxembourgeoise pour l'Etude du Droit de la Concurrence s'est présentée officiellement hier soir, juste avant une conférence organisée conjointement avec le Jeune Barreau et portant sur le projet de loi réformant la première législation sur le droit de la concurrence datant du 17 mai 2004.

Conséquence de la décentralisation de l'application du droit européen de la concurrence, initiée en 2003, cette loi, qui prévoit entre autres des amendes salées pour des entraves au libre jeu de la concurrence et donc au développement de l'économie du marché, a changé beaucoup de choses au Grand-Duché.

Droit de la concurrence: enjeux importants

D'abord avec la mise en place des autorités de concurrence que sont l'Inspection et le Conseil de la Concurrence, ensuite avec plusieurs enquêtes de la Commission européenne également auprès d'entreprises luxembourgeoises. En 2007, le Conseil de la Concurrence a d'ailleurs rendu ses premières déci-

sions de fond.

Conscients de l'importance de cette nouvelle dynamique et en vue des développements futurs en la matière - la Commission européenne travaille par exemple sur un Livre Blanc sur le «private enforcement» qui viserait à faciliter l'introduction d'actions en dommages-intérêts de la part de consommateurs et d'opérateurs économiques victimes de comportements anti-concurrentiels - une quinzaine de personnes, avocats et autres juristes actifs au Luxembourg, ont fondé l'association pour accompagner ce processus, dont la philosophie peine encore à s'installer partout dans l'économie luxembourgeoise. «La conscience de la dimension du droit de la concurrence manque», a regretté par exemple Philippe-Emmanuel Partsch, administrateur de l'association dont la présidence est assurée par Gabriel Bleser, ancien rapporteur général de l'Inspection de la Concurrence. Et Bleser de détailler les objectifs de l'association: étudier les problèmes de la concurrence, tant dans les relations nationales qu'internationales, sensibiliser les acteurs de la place aux questions du droit de la concu-

rence et informer sur les développements du droit de la concurrence.

Dans ce contexte, l'association se penchera naturellement aussi sur le projet de loi 5816 portant réforme de la loi sur la concurrence de 2004. Un groupe de travail d'une dizaine de juristes et d'économistes a d'ores et déjà été constitué pour élaborer un avis sur cette loi qui prévoit par exemple de fusionner les deux autorités de concurrence. Pour Gabriel Bleser, il est impensable de procéder à cette réforme sans véritable consultation des acteurs économiques. L'association envisage de publier son avis pour septembre au plus tard.

Elle prévoit par ailleurs déjà une autre conférence dont la date n'a pas encore été fixée. Cet événement portera sur le Livre Blanc de la Commission européenne sur le «private enforcement» cité plus haut. Toutes les informations relatives à l'association se trouvent d'ores et déjà sur www.luxcompetitionassociation.org. Un site susceptible d'être alimenté en continu avec les dernières nouvelles ayant trait au droit de la concurrence. <

> www.luxcompetitionassociation.org